

L'historique du projet

Site identifié par plusieurs développeurs, mairie démarchée par sociétés privées

Elaboration d'un modèle collaboratif en partenariat avec le SDE35 et Energ'IV

Mai
Délibération de la Communauté de Communes de Val d'Ille Aubigné

Création d'Andéole SAS, société porteuse du projet

Auril
Rencontre citoyenne
Lancement des études

2022

2023

2024

2025

Septembre
Vote au conseil municipal pour implication dans le développement d'un projet éolien

Novembre
Lancement de la sécurisation foncière de la zone d'étude

Juin
Appel à candidatures pour partenaire technique

Septembre
Vensolair sélectionné en tant que partenaire technique

Mars
Porte à porte riverains <2km

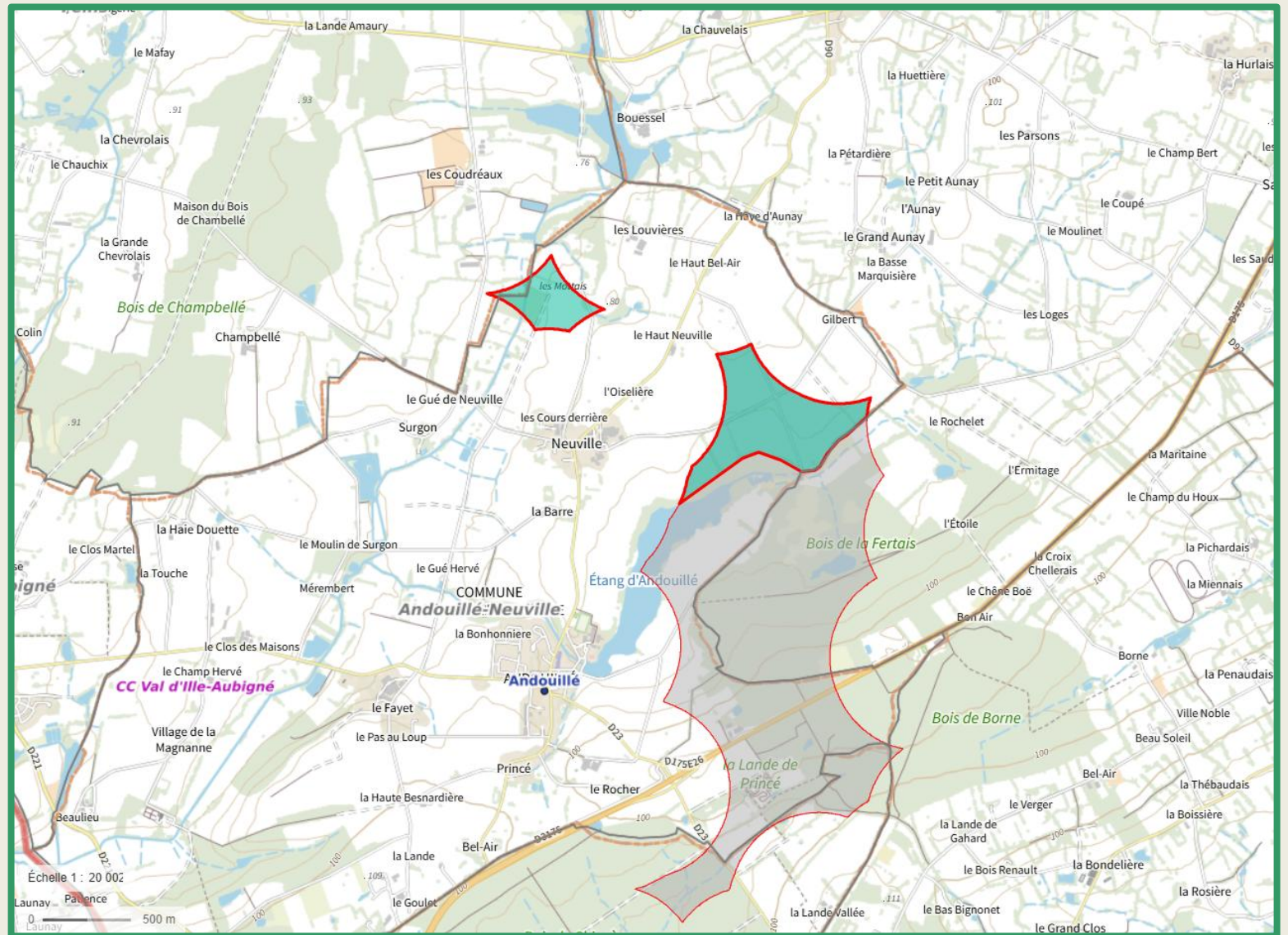
L'identification du site

La « zone d'implantation potentielle » (ZIP) a été identifiée en se basant sur:

- la distance d'éloignement des habitations réglementaire, soit 500 m
- L'évitement d'une grande zone boisée et urbanisée (marquée en gris)
- Nous avons donc deux zones qui pourraient accueillir les éoliennes (marquées en bleu)

A retenir:

- La ZIP permet d'étudier plusieurs implantations et variantes du projet. Il est possible que toute la zone soit utilisée, ou seulement une petite partie. A ce stade nous ne pouvons pas savoir ce qui sera le mieux adapté au contexte.
- Des zones d'études jusqu'à 20 km autour de la ZIP permettront d'identifier la totalité des enjeux à proximité.
- Aujourd'hui, le nombre d'éoliennes qui pourraient être construites ne peut être connu – on parle plutôt d'un potentiel maximal de 5 éoliennes.



Les éoliennes

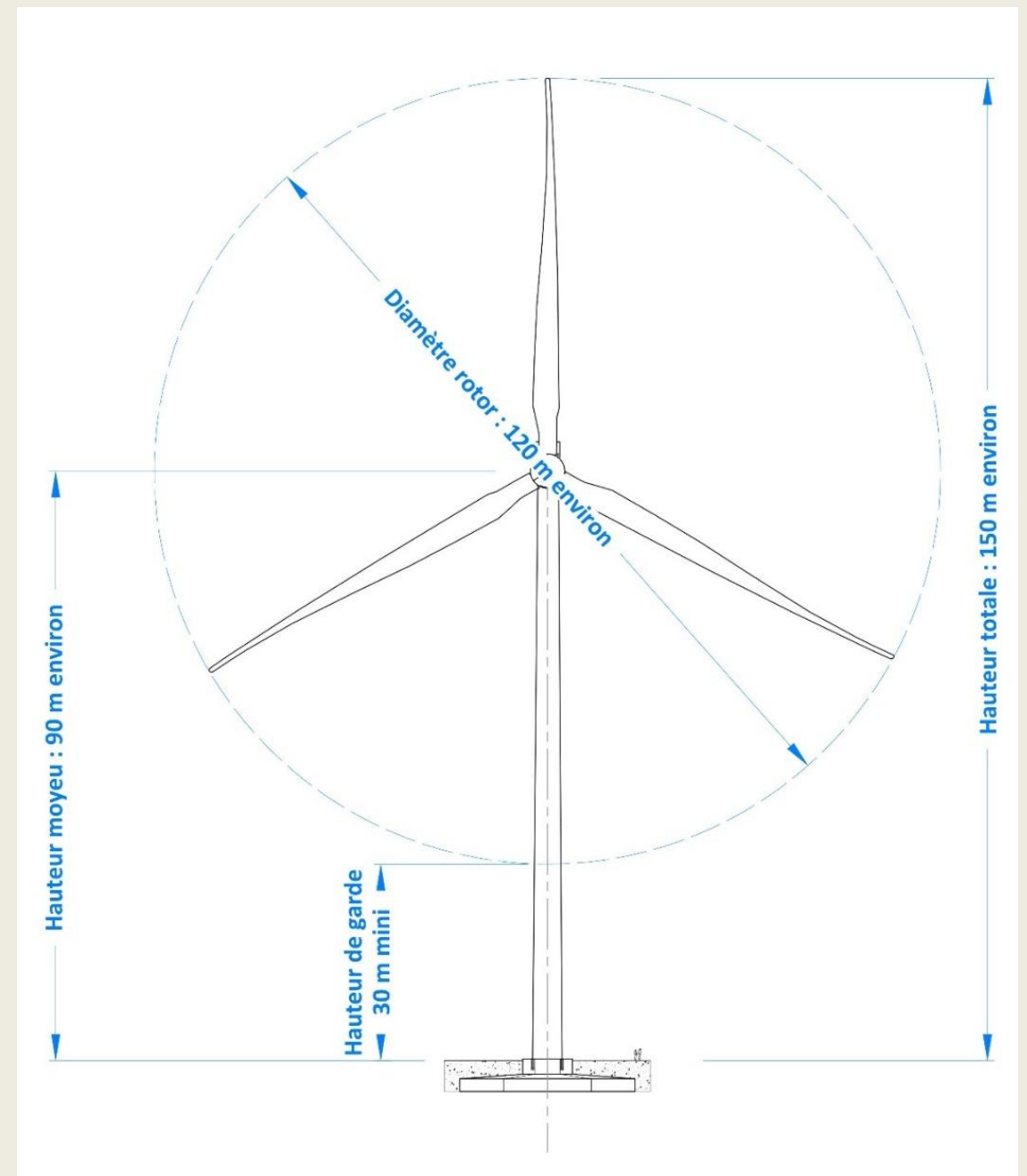
La hauteur des éoliennes qui sera retenue pour ce projet n'est pas connue à ce stade.

Nous parlons plutôt d'une **enveloppe des dimensions maximales** qui sera étudiée, afin de connaître les impacts éventuels dans le cadre des études environnementales à venir.

- Les éoliennes ne pourront pas dépasser 150 m de hauteur.
- Chaque éolienne devrait avoir une puissance installée d'environ 4 MW, ce qui permet une production de 10 000 MWh par an, soit la consommation électrique d'environ 2 100 foyers¹.

A noter : Une éolienne ne tourne pas 100% du temps à 100% de son potentiel. On parle des MW de « puissance installée », ce qui veut dire son potentiel sous conditions parfaites. Nous pouvons estimer sa production réelle en prenant en compte les conditions réelles (c'est comme une voiture qui ne roule pas à 130 km/h tout le temps !)

- La technologie éolienne avance extrêmement rapidement : il est donc difficile de prévoir autant en amont quels modèles seront disponibles sur le marché d'ici quelques années.



¹ENGIE : <https://particuliers.engie.fr/electricite/conseils-electricite/conseils-tarifs-electricite/consommation-moyenne-electricite-personne.html>

La concertation

Partage d'information et recueil des avis

Tout au long du projet, nous serons présents pour vous expliquer l'avancée des études diverses, répondre à vos questions, et vous écouter afin de concevoir un projet adapté à son territoire.

Exemples : porte à porte, rencontres citoyennes, ateliers collectifs, site web, sondages...

Création des entités formelles

*Vous souhaitez vous impliquer ?
N'hésitez pas à nous indiquer votre
motivation. Pas encore sûr.e ? Pas
de souci ! Vous pouvez vous
impliquer au moment qui vous
convient.*

Afin de formaliser nos échanges, nous créons notamment deux instances :

- **Un comité de projet**, composé d'élus du territoire, d'associations environnementales, et de riverains.
- **Un groupe de travail riverains**, qui vise à permettre l'appropriation des enjeux de l'éolien par les riverains.



Une visite à un parc éolien existant

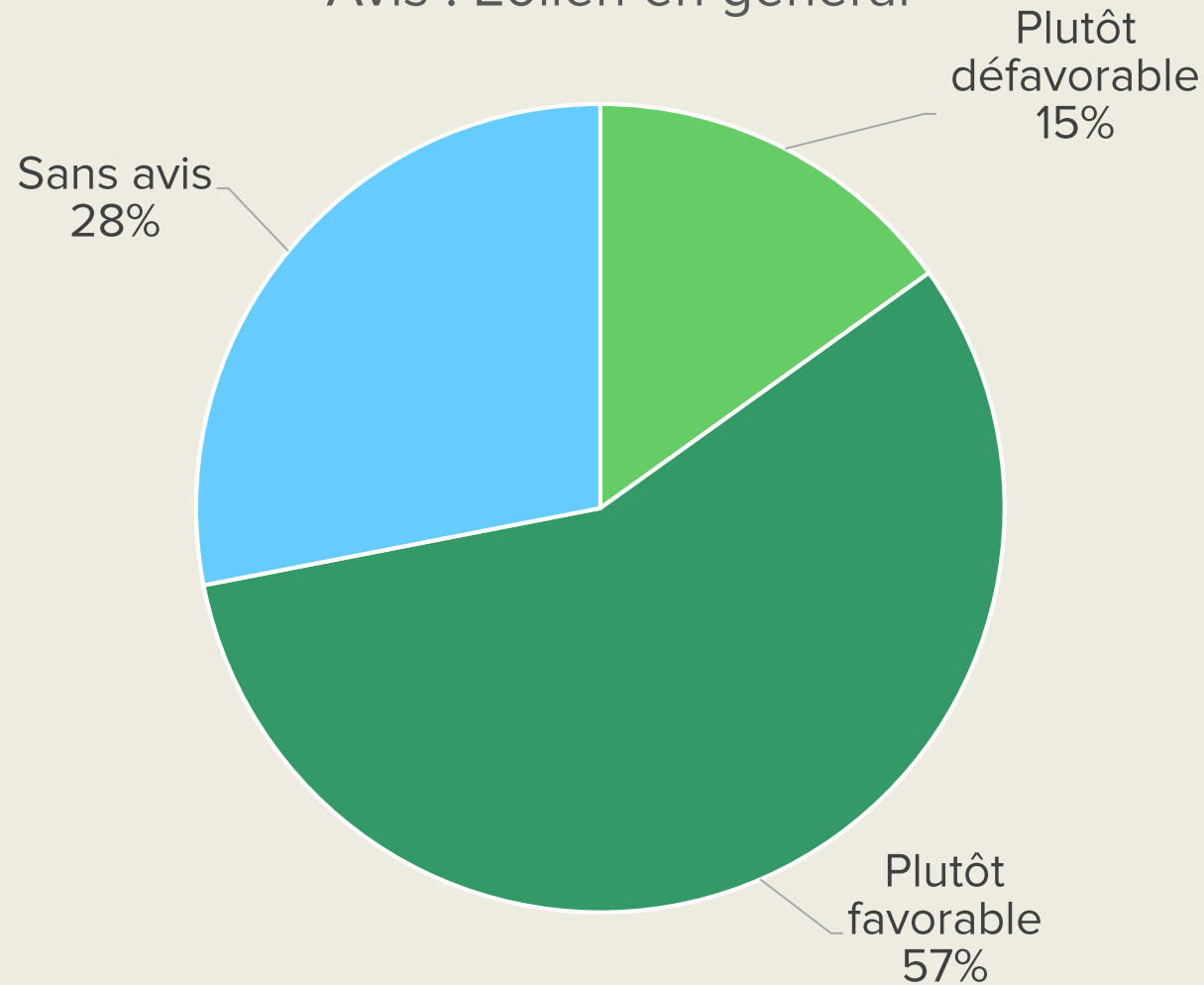
Source image : <https://www.leparisien.fr/>

Collectif citoyen

Nous souhaitons mettre en place un financement citoyen, afin de maximiser les retombées locales. Un collectif citoyen pourra être créé une fois le projet bien avancé.

Le porte-à-porte

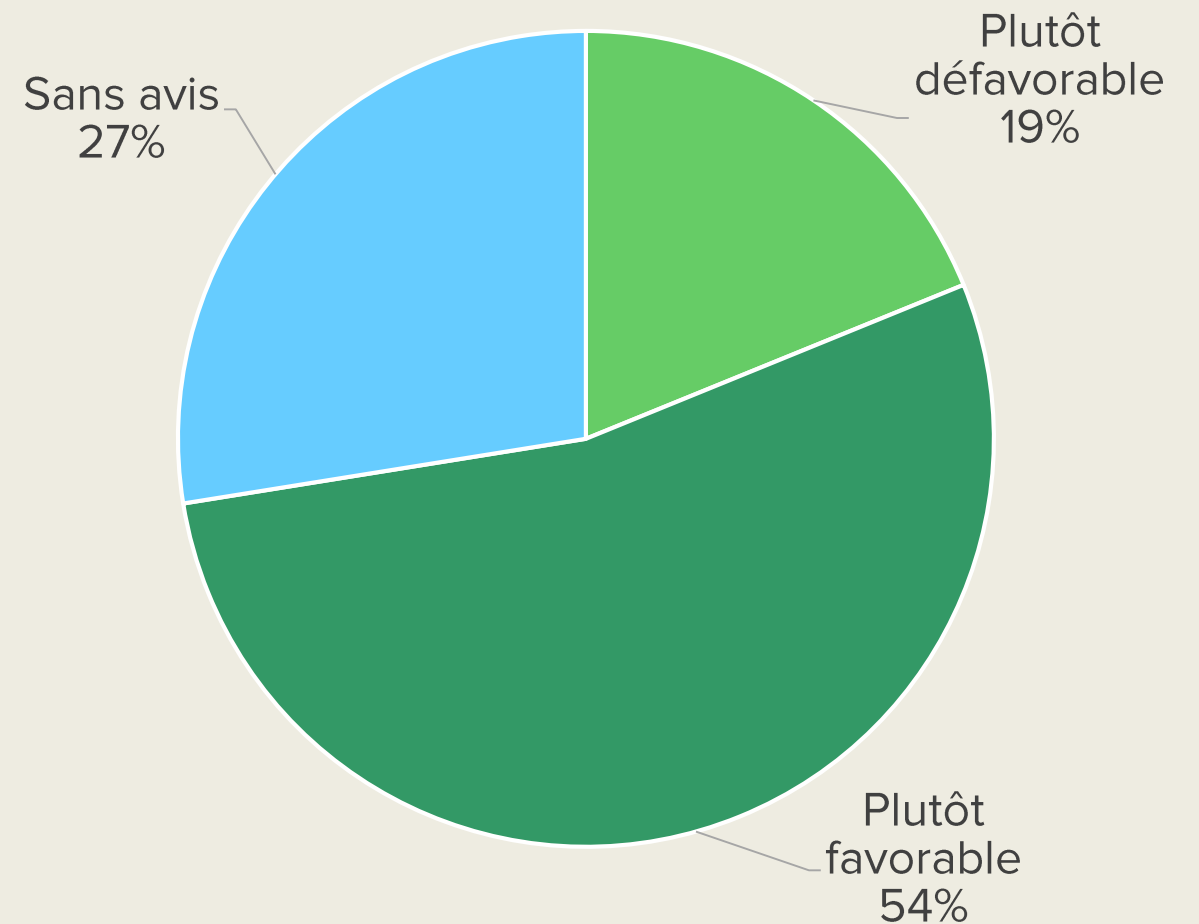
Avis : Eolien en général



Les raisons favorables :

- Energie verte (43 réponses)
- L'implication de la commune et les motivations économiques (17 réponses)
- L'implication locale (13 réponses)

Avis : Projet d'Andouillé Neuville



Les raisons défavorables :

- Impact visuel (23 réponses)
- Impact acoustique (14 réponses)
- Autres incidences à étudier (18 réponses)

Les études

Les études sont au cœur d'un projet éolien. Une analyse de préféabilité a déjà été effectuée pour le projet, et d'ici l'été 2025, nous allons lancer les études nécessaires à l'identification des enjeux du site, ce qui permettra de concevoir le projet, notamment s'agissant de l'implantation, du nombre d'éoliennes, de la hauteur, et les mesures de bridage éventuellement nécessaires pour éviter ou réduire les impacts sonores ou écologiques.



Acoustique (3 mois)

Définition du contexte sonore, avec simulation des éoliennes pour calculer impact acoustique.
Pose des microphones dans des lieux sensibles à proximité



Paysage et patrimoine (6 mois)

Analyse du contexte paysager et patrimoine, prise en compte des monuments, création des photomontages



Ecologie (12 – 18 mois)

Une étude approfondie de l'état actuel du site et les alentours. Durée d'un an minimum afin de suivre un cycle biologique complet. Les zones et les espèces protégées, les oiseaux, les chauves-souris et les périodes de nidification sont généralement les enjeux majeurs



Gisement du vent (12 – 24 mois)

Un mât de mesure sera installé sur le site dans la zone est. Ce mât, de 100 m, permettra de connaître les directions et vitesses de vent sur site. Cela est primordial pour connaître les impacts divers et, pour planifier des bridages éventuels;



Raccordement (3 mois)

Une étude auprès d'ENEDIS permettra de vérifier la possibilité de se raccorder au réseau électrique



Autres études : Topographie, géologie, hydrologie, infrastructures, servitudes...

Le saviez-vous ?
Les projets éoliens utilisent l'approche « éviter, réduire, compenser », afin de prioriser les actions et limiter tout impact.

Le calendrier prévisionnel

Le développement d'un projet éolien s'inscrit dans une démarche territoriale de long terme. A date et sous réserve des résultats des études et de l'instruction par les services de l'Etat, le calendrier prévisionnel du projet prévoit, en cas d'autorisation par le préfet d'Ille-et-Vilaine, un démarrage de la construction en 2030 pour une mise en service en 2031.

